



Conseil d'Administration du 21 décembre 2017

Mesdames et messieurs les membres du Conseil d'Administrations,
Madame la commissaire du gouvernement,

Ce Conseil d'Administration se tient dans le contexte de lutte des agents du Cerema pour combattre la politique d'austérité budgétaire imposée au Cerema, que le gouvernement veut prolonger jusqu'en 2022.

A ce titre nous exigeons :

- de nouveaux arbitrages budgétaires pour le Cerema dans le cadre du PLF 2018 et les suivants, revenant sur les baisses d'effectifs et de budget annoncées, qui mettent en péril le maintien des compétences et de l'expertise et la capacité du Cerema à développer des interventions au profit de l'État et des collectivités,
- le maintien de toutes les implantations géographiques pour garantir un maillage territorial efficient et la préservation de conditions de travail acceptables pour les personnels.

Les réunions du conseil d'administration du Cerema sont indéfectiblement toutes identiques.

Les votes du conseil d'administration se réduisent à entériner des décisions prises par les ministères de tutelle. Le processus de codécision Etat-collectivités n'a jamais réellement pris forme, au point que Sébastien Lecornu, secrétaire d'État auprès du ministre du MTES, Nicolas Hulot, a répondu à une question à l'assemblée nationale : « le Cerema sert aujourd'hui pratiquement intégralement à l'État et pas aux collectivités territoriales ». Une chose est de le reconnaître, une autre en est d'y remédier.

Factuellement le Cerema est dirigé à distance par les ministères de tutelle comme un service déconcentré de l'État, c'est-à-dire pour l'intérêt quasi exclusif de l'État, mais sans en assurer les conséquences sociales et sociétales. Car la baisse des moyens et des effectifs interdit tout développement du Cerema, notamment au bénéfice des collectivités qui pourtant se voient transférées de plus en plus de compétences.

En l'occurrence le budget rectification N°2 de 2017 – d'ailleurs il est quasiment réalisé à cette date du 21 décembre, porte l'accélération de la destruction du Cerema. La subvention pour charge de service public (SCSP) baisse de 4 M€ par rapport au budget initial. L'augmentation des ressources propres ralentie malgré une "forte mobilisation des équipes du Cerema". C'est la traduction directe de la baisse des effectifs au delà de la cible de -125 ETP fixée par le ministère. La répulsion du Cerema aura permis -157 ETP cette année. Car qui voudrait venir au Cerema qui peut supprimer subitement des services ou des activités ?

Le budget 2018 qui entérine de nouvelles baisses de budget et d'effectif, n'est pas mieux. Il ne compromet pas que l'année 2018, mais aussi la capacité du Cerema dans les années à venir. La SCSP baisse encore de plus de 4M€ et les opérations fléchées qui compensaient la baisse de la SCSP en 2016 et 2017, s'arrêtent. Les recettes propres se stabilisent, au bémol près de l'incertitude sur les baisses d'effectifs et celles "suite à l'annonce des mesures de restructurations portées par la direction de l'établissement". Côté dépenses, la masse salariale passe en dessous des 200M€, le fonctionnement est de nouveau amputé et surtout les investissements du Cerema baissent d'environ 1,5M€. Sans agent et sans matériel renouvelé, c'est bien un budget qui compromet l'avenir de l'établissement à court terme. Au niveau des effectifs la purge continue : -103 ETP.

Nous laissons cette responsabilité aux 6 représentants de l'État, aux 5 personnes qualifiées et 5 représentants des collectivités qui jusqu'à présent ont toujours validé le déclin des moyens du Cerema.

Par ailleurs, nous n'avons nullement l'intention cautionner le népotisme du ministère en participant à l'élection d'une personne qualifiée à la présidence du conseil d'administration, totalement dépendant du ministère en tant que directrice de l'agence de l'eau Seine Normandie. C'est un signe négatif supplémentaire envoyé aux collectivités. Nous dénonçons le fait que le ministère n'ait pas créé les conditions pour qu'un représentant des collectivités puisse porter sa candidature.

Enfin, nous terminerons cette déclaration sur une note d'optimisme. Dans son courrier de démission adressé aux membres du conseil d'administration le directeur général proposait les sujets suivants :

Etendre le travail en régis aux 13 régions (régime « in house »). Cette orientation s'inscrit dans la revendication CGT d'une ingénierie aux services de toutes la nation en dehors du champ concurrentiel.

Desserrer l'étau des directions générales pour à la fois augmenter le droit de tirage des services déconcentrer et augmenter jusqu'à 25 %/30 % la part de la subvention pour charge de service public au profit des collectivités. Pour la CGT, cette proximité des territoires c'est l'essence même du Cerema, acteur au service de toute la nation. Le Cerema n'est pas un super bureau d'étude exclusivement dédié au service des directions générales, c'est avant tout un acteur répondant aux besoins sociaux de terrain.